



Tous en forme,  
EN SAVOIE !

# XO> FLASH infos

JANV. 2025

## ANIMATEUR SPORTIF, DEVENEZ TUTEUR

Devenir animateur sportif, c'est commencer par suivre et valider une formation **CQP ALS**. Le Coreg EPGV AuRA accueille dans ce cadre de nombreux stagiaires, y compris de la Savoie. Pour valider ce parcours, les candidats doivent effectuer 80 heures en alternance et trouver un tuteur pour les accompagner, et c'est ici que vous avez un rôle à jouer !

La mission du tuteur est pédagogique, visant le transfert des compétences en situation professionnelle.

Les pré-requis pour être tuteur sont les suivants :

- Avoir une certification professionnelle dans le domaine visé par le CQP ALS.
- Justifier de 2 ans d'expérience dans l'encadrement sportif.
- Avoir sa Carte professionnelle d'Éducateur Sportif à jour.

Le tuteur doit suivre le stagiaire et remplir des documents d'évaluation en fin de formation. En contrepartie, il reçoit du Coreg une indemnité basée sur 14 heures au taux horaire en vigueur (11,78€ brut l'an dernier), sur la base d'une convention de mise à disposition signée entre la structure accueillant le candidat et le COREG.

Mais outre cette indemnisation, les avantages pour le tuteur sont nombreux : enrichissement professionnel en partageant son expertise, développement personnel en approfondissant ses compétences en mentorat, contribution à la communauté sportive territoriale et élargissement de son réseau professionnel...

L'aventure vous intéresse ? Rapprochez-vous [d'Antoine](#) pour en savoir plus !



### Retours d'expérience

Marie, Murielle, Alison, Anthony... Ils sont plusieurs sur le territoire à s'être lancés dans l'aventure du tutorat et leurs retours sont unanimes : «c'est enrichissant», «une chouette aventure», «j'aime partager mon expérience»,...

Si l'investissement en temps est variable en fonction du stagiaire, tous soulignent la bienveillance comme fil conducteur pour «l'accompagner [...], l'aider à se construire en tant que futur animateur, l'encourager, le guider» en commençant par une phase de simple observation pour l'amener petit à petit à animer «des bouts de séances co-construites jusqu'à faire un cours dans sa totalité».

Mais ce qui ressort également de ces témoignages de tuteurs, c'est aussi le partage, la transmission «des 2 côtés» et comme le conseille Murielle : «on est tous passés par là, à notre tour de donner».

## FORMATIONS

Se former, c'est donner l'opportunité à vos clubs de développer de nouveaux projets, atteindre de nouveaux publics...

4 **webinaires** sont programmés prochainement afin d'aider les dirigeants à comprendre les raisons de former ses animateurs et bénévoles, les informer sur les financements possibles... Inscrivez-vous selon vos disponibilités sur l'une de ces dates :

[Lundi 10 février de 16h à 17h](#)

[Mardi 11 février de 10h à 11h](#)

[Jeudi 13 février de 18h30 à 19h30](#)

[Vendredi 14 février 12h30 à 13h30](#)

## FORMATION BUNGY PUMP

Bonne nouvelle !

Le Codep en lien avec le Coreg Aura proposera prochainement une formation Bungy Pump. Cette dernière se tiendra [le 2 avril prochain à Chambéry](#) à la Maison des Sports.

Au programme : la technique de marche dynamique Bungy Pump, vécu des situations d'apprentissages techniques, construction d'une séance variée en extérieur et/ou en salle répondant aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'entretien du bâton de Bungy Pump...

Animateurs, téléchargez la [fiche programme](#) et inscrivez-vous vite en nous retournant le [bulletin d'inscription](#) complété.

## ODYSSÉA

La journée en faveur de la lutte contre le cancer du sein vient d'être annoncée pour le [samedi 10 mai 2025 à Chambéry](#), et les inscriptions sont ouvertes !

Au programme cette année :

- 8 km : Course chronométrée
- 4 km : Course et Marche non chronométrées
- 2 km enfants : « Je cours pour Maman » non chronométrée
- 2 km famille : Course non chronométrée

Tarifs : gratuit pour les enfants jusqu'à 4 ans, 8€ pour les enfants de 5 à 12 ans, 16€ à partir de 16 ans et 19€ pour les adultes en 8km course chronométrée.

Comme l'an passé, le Codep relance le challenge des clubs et récompensera les 3 clubs qui inscriront le + de personnes (en % par rapport à leur nombre total de licenciés à la date limite d'inscription) en leur offrant un bon d'achat [Gévédit](#) d'une valeur de 150€ pour le 1<sup>er</sup>, 100€ pour le 2<sup>nd</sup> et 50€ pour le 3<sup>rd</sup>.

[Vous devrez saisir vous-même vos licenciés sur le groupe EPGV73](#) créé pour l'occasion.

Une fois votre saisie finie, nous vous remercions de nous faire passer par mail [la liste des inscrits accompagnée de votre chèque de participation](#).

La date limite d'inscriptions est [le 20 avril 2025](#).

Grâce à vous, l'an passé, l'EPGV avait remporté la 2<sup>e</sup> place du challenge des entreprises, on compte sur vous pour faire mieux cette année ;)

[Inscrivez vos licenciés ici](#)

## SUBVENTIONS

La période des demandes de subvention arrive et vous êtes nombreux à pouvoir prétendre à différentes aides. Faisons le point :

**FDVA** : l'appel à projets du Fond de Développement à la Vie Associative 2025 pour la Savoie est ouvert !

Ce fonds s'adresse aux petites associations, non employeuses ou faiblement (2ETP) et permet d'obtenir des montants allant de 1000 à 10000€.

Les deux axes de financement étant les suivants :

- Formation des bénévoles et dirigeants associatifs,
- Financement de l'activité et de nouveaux projets.

Vos candidatures sont à déposer via [LeCompteAsso](#) jusqu'au 19 février. [Plus d'informations ici](#)

**PSF** : vous recevrez dans le courant du mois de mars via le Codep les informations sur la prochaine campagne du Projet Sportif Fédéral. Cette initiative, soutenue par l'Agence Nationale du Sport, est ouverte aux clubs et nous vous rappelons les prérequis de cette demande :

- Être affilié à la fédération depuis une saison sportive révolue.
- Licencier tous les adhérents à la fédération.
- Le montant de la subvention ne pourra excéder les 80% du budget de la demande.
- Des seuils financiers doivent être respectés (ZRR - 1000 €, QPV - 1500 €).

Vous devrez également soumettre vos demandes de subvention sur le site [LeCompteAsso](#)

Vous pouvez vous rapprocher du Codep pour toute aide dans l'élaboration de vos différentes demandes.

Maison des Sports  
Parc de Buisson Rond  
90 rue Henri Oreiller  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 60 09 83  
[savoie@comite-epgv.fr](mailto:savoie@comite-epgv.fr)

**epgv73.fr**

@epgv73 @epgv73